

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00058

Numéro SIREN : 329 024 335

Nom ou dénomination : AMC CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003877

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
GRENOBLE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003877**
n° de gestion : **1984B00058**
n° SIREN : **329 024 335 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AMC CONSULTANT - Société par actions simplifiée
1 rue Des Méridiens Sud Galaxie 38130 Echirolles -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



1436749

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AMC CONSULTANT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 1 rue des Méridiens		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 3 2 9 0 2 4 3 3 5 0 0 0 2 1		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 30092018	N-1 30092017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	38 103	AC	37 479	624	943	
		Fonds commercial (1)	AH	67 570	AI		67 570	67 570	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	241 828	AU	225 299	16 529	44 765	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	6 075	CV		6 075	4 573
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF	2 350	BG		2 350	4 150
			Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	355 926	BK	262 778	93 148	122 002		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	578 855	BY	70 708	508 147	431 006	
		Autres créances (3)	BZ	29 016	CA		29 016	14 020	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..)	CD		CE				
Disponibilités		CF	617 022	CG		617 022	612 490		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 736	CI		19 736	8 231		
	TOTAL (III)	CJ	1 244 629	CK	70 708	1 173 922	1 065 747		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 600 555	IA	333 486	1 267 069	1 187 749		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	1 800	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AMC CONSULTANT			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	343 836	338 386
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	158 177	155 449
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)		DL	557 013
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	814	1 612
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 415	50 789
	Dettes fiscales et sociales	DY	261 190	265 042
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 596	8 606
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	350 042	312 866
TO TAL (IV)		EC	710 057	638 914
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	1 267 069	1 187 749
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	710 057	638 914
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMC CONSULTANT						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 560 169	FH		FI	1 560 169	1 476 918	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 560 169	FK		FL	1 560 169	1 476 918	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	4 289	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	34 768	22 809	
	Autres produits (1) (11)					FQ	68	839	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 601 005	1 504 856	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	541 675	467 335	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	26 754	26 897	
	Salaires et traitements *					FY	505 068	513 516	
	Charges sociales (10)					FZ	224 840	225 209	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	22 147	23 314
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	54 016	22 582
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	343	20	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 374 843	1 278 874		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	226 163	225 982		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	183	1 345	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	183	1 345	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	183	1 345		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	226 346	227 327		

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-2018

Désignation de l'entreprise SAS AMC CONSULTANT				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	13 754		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 754		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	125		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15 198		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 323		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 569)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	66 600	71 878	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 614 942	1 506 201	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 456 766	1 350 752	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	158 177	155 449	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	10 532	9 645	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	317		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cession Immobilisations				15 198		13 754	
Amendes				125			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice clos le 30/09/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018 dont le total est de
1 267 069 euros

Au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste :

- total produits de **1 614 942** euros
- total charges de **1 456 766** euros
- résultat de **158 177** euros

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le président.

Exercice clos le 30/09/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La durée de l'Exercice est de 12 mois portant sur la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux dispositions du règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable du 29 avril 1999 :

Les principes généraux comptables suivants ont été appliqués :

- image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation,
- régularité et sincérité
- prudence
- permanence des méthodes

et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation et de comparabilité des comptes annuels.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

Option :

Aucune option n'a été retenue, pour le traitement de la valeur du coût d'entrée des immobilisations incorporelles, corporelles, et financières.

Immobilisations corporelles :

Base amortissable

La valeur résiduelle n'a pas été déduite de la base amortissable

Eclatement par composants et amortissements

L'examen des immobilisations corporelles n'a pas mis en évidence la nécessité de l'éclatement par composant pour les actifs suivants:

- Agencement et aménagement
- Matériel de transport
- Mobilier de bureau
- Mobilier de bureau et informatique

Amortissement des immobilisations

Les amortissements de ces actifs sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| - Agencement et aménagement | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Mobilier de bureau | 6 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans |

Participation :

La valeur brute est constituée du prix d'acquisition

Lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risque et charges :**Principes :**

Pour être comptabilisée, une provision doit répondre aux exigences suivantes :

- L'entreprise s'est engagée vis à vis d'un tiers avant la date de clôture,
- Cet engagement provoquera une sortie de ressources sans contrepartie,
- Le montant peut être évalué de manière précise.

Rémunération du dirigeant :

Pour des raisons de confidentialité, le tableau de rémunération du (ou des) dirigeants ne sera pas communiqué.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	103 744		1 929			105 673
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103 744		1 929			105 673
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	92 226					92 226
	Matériel de transport	59 522		5 561		25 900	39 184
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	109 118		1 300			110 418
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	260 867		6 861		25 900	241 828
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	4 573		1 501			6 075
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 150				1 800	2 350
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 723		1 501		1 800	8 425
TOTAL		373 335		10 291		27 700	355 926

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	35 232	2 247		37 479
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 232	2 247		37 479
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	91 228	732		91 960
	Matériel de transport	39 000	6 034	10 702	34 333
	Matériel de bureau, mobilier	85 873	13 133		99 006
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 101	19 900	10 702	225 299
TOTAL		251 333	22 147	10 702	262 778

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	40 928	54 016	24 237	70 708
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	40 928	54 016	24 237	70 708
TOTAL GENERAL		40 928	54 016	24 237	70 708
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			54 016	24 237	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	2 350	1 800	550
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	578 855	578 855	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 090	16 090	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	3 245	3 245	
	Débiteurs divers	9 680	9 680	
	Charges constatées d'avances	19 736	19 736	
TOTAL DES CREANCES		629 957	629 407	550
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 800		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	95 415	95 415		
	Personnel et comptes rattachés	62 569	62 569		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 152	66 152		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	119 746	119 746		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 722	12 722		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	814	814		
	Autres dettes	2 596	2 596		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	350 042	350 042		
TOTAL DES DETTES		710 057	710 057		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		814			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

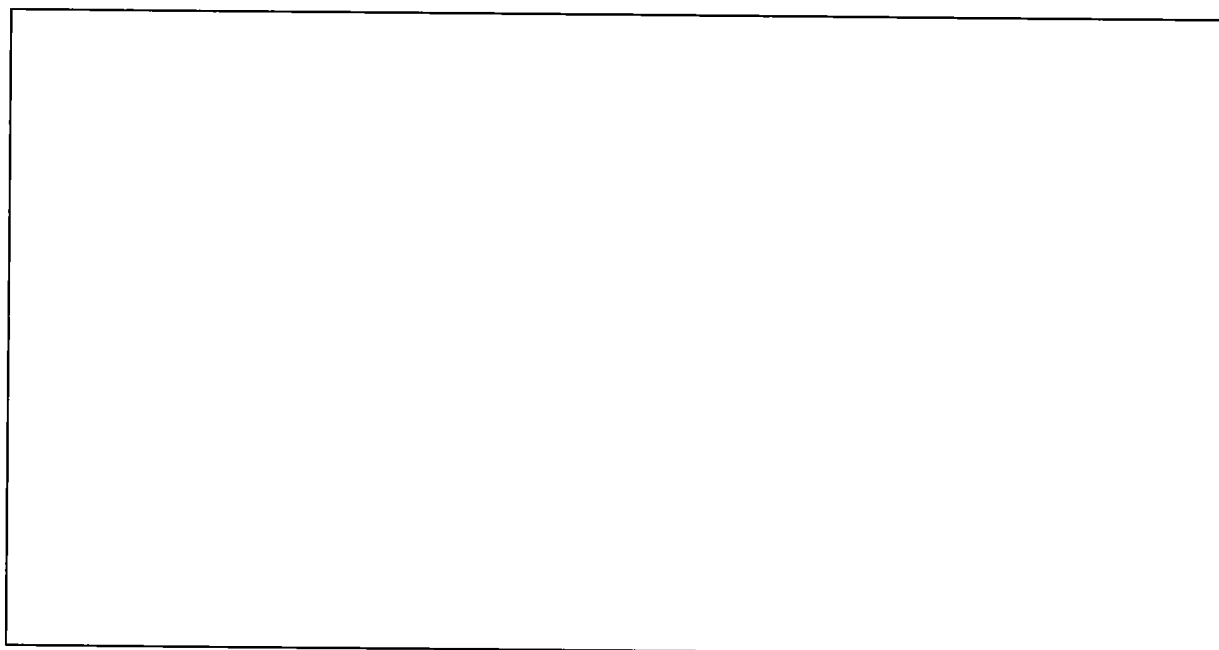
30/09/2018

Total des Charges à payer		107 305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		39 664
<i>Fournisseurs FAR</i>	<i>39 664</i>	
Dettes fiscales et sociales		66 201
<i>Provision congés payés</i>	<i>28 217</i>	
<i>Personnel autres ch à pay</i>	<i>8 200</i>	
<i>Ch sociales à payer</i>	<i>13 361</i>	
<i>Ch sociales à payer</i>	<i>3 700</i>	
<i>Etat charges à payer</i>	<i>5 109</i>	
<i>Taxe d'apprentissage</i>	<i>2 595</i>	
<i>Formation professionnelle cont</i>	<i>5 018</i>	
Autres dettes		1 440
<i>Avoir à établir</i>	<i>1 440</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2018	30/09/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	350 042	312 866	37 176	11,88
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	350 042	312 866	37 176	11,88



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 520,00	19,8413	50 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 520,00	19,8413	50 000,00

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2018

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SA APC (31/12/2017)	50 000	118 670	12.50	4 573	4 573
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SA APC (31/12/2017)			875 200	8 312	
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

AMC CONSULTANT
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Rue des Méridiens - Sud Galaxie
38130 ECHIROLLES
329 024 335 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 158 176,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	158 176,76 euros
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Soit 59,52 euros par action	
Le solde	8 176,76 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 352 011,58 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 416,66 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 149 583,34 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 : 130 000,00 euros

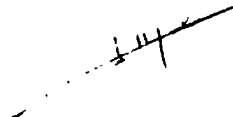
Exercice clos le 30 septembre 2016 : 150 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 150 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 MARS 2019

Cette résolution mise aux voix, est : Voix pour :
Voix contre :
Abstention :

Certifié conforme
Le Président
Yann BENALLEGUE



In Extenso

1 bis, bd de la Chantourne
38700 La Tronche

Tél. : +33 (0)4 76 51 70 30
Fax : +33 (0)4 76 51 10 08
grenoble@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

AMC CONSULTANT

Société par Actions Simplifiée

1, Rue des Méridiens
38130 ECHIROLLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

AMC CONSULTANT
Société par Actions Simplifiée
1, Rue des Méridiens
38130 ECHIROLLES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la société AMC CONSULTANT,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AMC CONSULTANT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

AMC CONSULTANT

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas correctement mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

AMC CONSULTANT

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

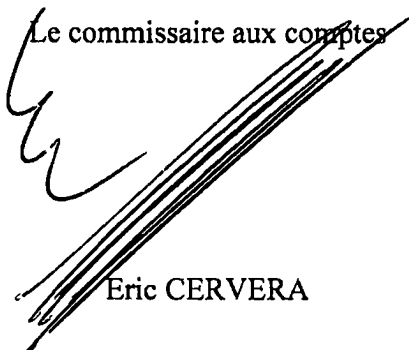
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AMC CONSULTANT

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 26 février 2019

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, diagonal strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Eric CERVERA